REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

62ème session
(Vienne, 3 février – 14 Février 2025)

Point 6 – Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La France mobilise activement sa politique spatiale pour remplir les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes.

Les systèmes orbitaux permettent de mieux anticiper les risques de catastrophes, d'allouer efficacement des ressources pour les réduire et de renforcer les capacités de réponse nationale et locale.

Aux côtés de l'Agence Spatiale Européenne et de l'Agence Spatiale Canadienne, la France est à l'origine de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures ». Depuis sa création en 1999, cette Charte a permis de soutenir les autorités de protection civile et la communauté humanitaire internationale lors de situations d'urgences causées par des catastrophes majeures à 942 reprises. Elle est en moyenne mise en œuvre quarante fois par an. Une très forte hausse a été constatée en 2024 avec 85 activations, notamment lors des séismes en Turquie et au Maroc, de l'irruption

volcanique en Indonésie et d'un ouragan à Mayotte. Les satellites français SPOT, Pléiades et Pléiades Neo sont les fers de lance de ce dispositif. Ces dernières années, ces satellites ont fourni environ 30% des cartes des dégâts.

En 2025, le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), assurera la présidence de la Charte [d'Octobre 2025 à Avril 2026]. Durant ce mandat, le CNES s'attachera à mobiliser la communauté internationale pour assurer un Accès Universel à la Charte. Ma délégation souhaite appeler au soutien du plus grand nombre d'Etats pour mener à bien cette ambition.

La France souhaite également souligner le rôle central du Bureau des Affaires spatiales qui contribue à travers l'initiative UN-SPIDER à promouvoir l'accès universel aux données de la Charte.

Madame la Présidente,

Au-delà de la Charte, la CNES a développé le concept d'Observatoire du Relèvement (Recovery Observatory). Lors d'événements majeurs nécessitant de vastes efforts de reconstruction, l'Observatoire coordonne les acquisitions d'images satellite et synthétise les informations obtenues pour répondre aux urgences et élaborer un cadre de relèvement. Depuis 2020, plusieurs tests de cette nouvelle approche ont été conduits en conditions opérationnelles, en particulier dans le cadre du Comité sur les satellites d'Observation de la Terre (CEOS), lors des glissements de terrain et inondations en Arménie en 2024.

Le CEOS a lancé en 2022 une initiative visant à présenter aux décideurs les possibilités offertes par les satellites pour les phases de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. En 2024 le projet a été présenté lors du forum international « *Understanding Risk »* (UR) au Japon ainsi que dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en Afrique et en Océanie. De nouvelles présentations sont prévues en juin 2025 au Living Planet Symposium (LPS).

En 2025, nos efforts viseront à rendre l'observatoire du relèvement plus opérationnel et encore plus visible dans le domaine de la gestion des risques en transférant sa gouvernance à nos partenaires de la Banque Mondiale, du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Union Européenne. Nous développerons les liens avec la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », en concertation avec nos partenaires du CEOS, au travers des possibles mécanismes d'activation.

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie les partenaires du CEOS, la Banque Mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), l'Union Européenne, le Bureau des Affaires spatiales et les autorités nationales partenaires pour leur engagement en faveur de l'approche prônée par l'observatoire du relèvement. La France souhaite

pouvoir généraliser ce dispositif et se tient à la disposition des Etats membres pour partager son expérience.

Je vous remercie./.